

Advanci® ChapFluid® Anhydrite



- Fluidité exceptionnelle
- Excellente planéité
- Faible retrait
- Permet un meilleur rendement des sols chauffants
- Chape certifiée QB46
- Conforme à la norme NF EN 13813
- Réseau d'applicateurs agréés
- Faible empreinte carbone
- Économie de ressources naturelles par réduction des épaisseurs



CARACTÉRISTIQUES :

- Mortier fluide à base de sulfate de calcium préparé en unité de production et livré sur le chantier en camion-malaxeur.
- Respect de la plage d'étalement donnée dans le certificat QB46 correspondant.
- Mortier destiné à la réalisation de chapes désolidarisées ou flottantes (sur isolant phonique et/ou thermique) en intérieur des bâtiments.
- Une gamme large avec des résistances mécaniques allant de C16F3 à C30F8 suivant les produits.
- Faible retrait.
- Planéité et aspect de surface répondant aux exigences des sols collés : revêtements plastiques ou textiles, carrelages et parquets.
- Très bonne conductivité thermique.
- Long maintien de rhéologie : environ 3 heures.

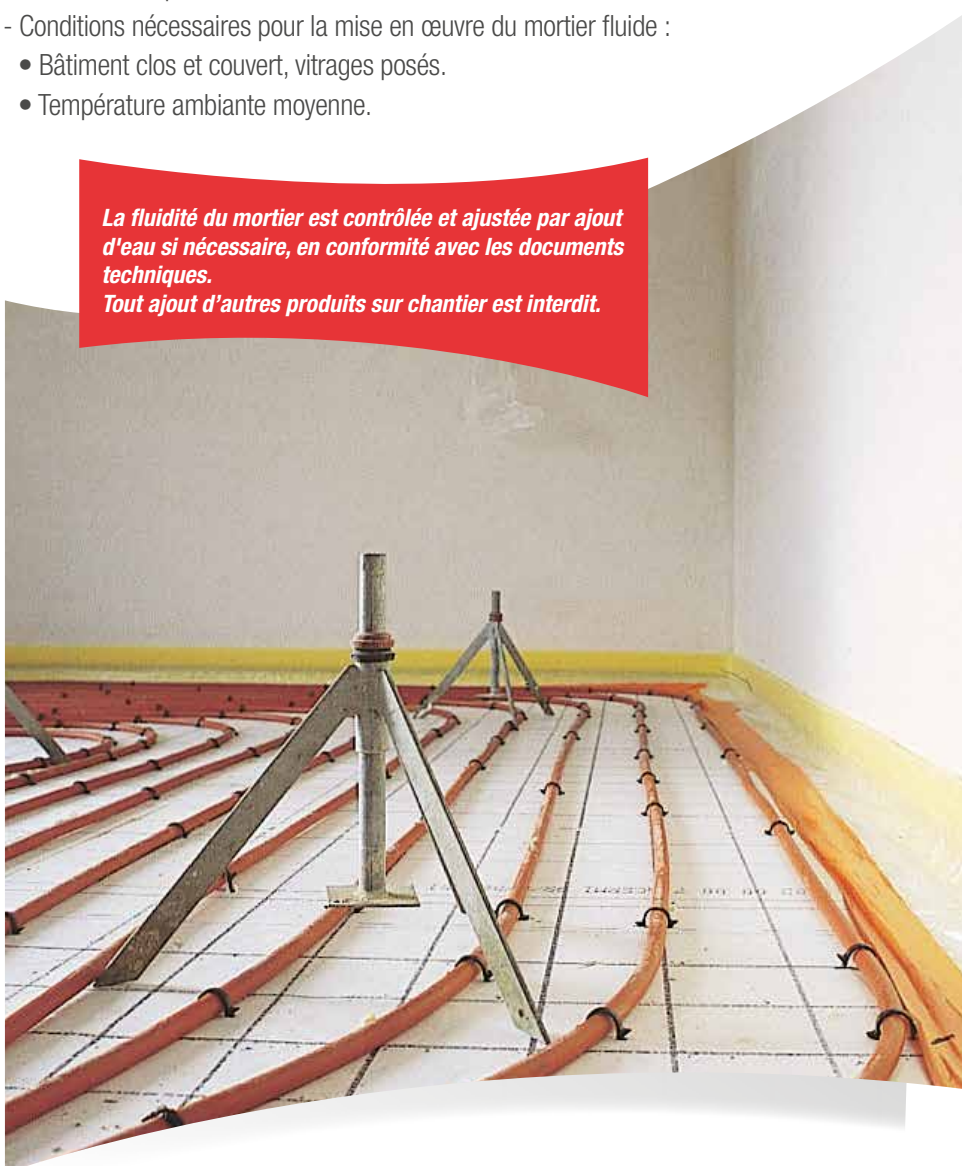
Précautions d'emploi

- Respecter les préconisations des règles professionnelles ou des DTA correspondants.
- Protéger la chape des risques de remontée d'humidité.
- Si des canalisations passent sur le support, mettre en œuvre **CXB® Ravoilage** jusqu'au niveau supérieur de ces canalisations.
- Pour les planchers chauffants, vérifier la fixation des tuyaux et le parfait emboîtement des plaques d'isolant.
- Pour les chapes chauffantes, un joint de fractionnement est nécessaire pour séparer les zones froides des zones chaudes (par exemple entre une chambre et un salon ou entre différents circuits de chauffage).
- Matérialiser le niveau de la chape en disposant des piges à intervalles réguliers.
- Respecter les épaisseurs définies selon les règles professionnelles ou les DTA correspondants. Elles sont comprises entre 0,8 et 4,5 cm
- Conditions nécessaires pour la mise en œuvre du mortier fluide :
 - Bâtiment clos et couvert, vitrages posés.
 - Température ambiante moyenne.



*La fluidité du mortier est contrôlée et ajustée par ajout d'eau si nécessaire, en conformité avec les documents techniques.
Tout ajout d'autres produits sur chantier est interdit.*

- Pour les chapes flottantes, les isolants admissibles sont indiqués dans les règles professionnelles ou les DTA correspondants.
- Une bande périphérique compressible doit être fixée tout le long des parois des locaux et des huisseries, ainsi qu'autour des éléments verticaux tels que : poteaux, fourreaux de canalisations.
- L'épaisseur minimale de la bande compressible est fonction des dimensions et de la destination de la chape.



> Principe général de mise en œuvre

- Le coulage s'effectue à la pompe en commençant par le point le plus éloigné de la sortie.
- Le mortier doit venir affleurer les piges.
- Pour parfaire la planéité, dresser la chape en 2 passes croisées avec une barre de finition.
- Après le coulage, protéger la chape :
 - Pendant le premier jour, d'un ensoleillement direct et des courants d'air.
 - Pendant 3 à 4 jours, de toute charge fixe.
- Selon le procédé utilisé, l'applicateur doit éliminer la pellicule de surface après durcissement.
- Effectuer un dépoussiérage avant la pose du revêtement.



> Pose du revêtement de sol

- **Advanci ChapFluid® Anhydrite** doit obligatoirement recevoir un revêtement de sol.
- Dans les locaux classés E1*, les différents revêtements de sol collés sont autorisés.
- Dans les locaux classés E2*, seuls les sols plastiques et le carrelage sont autorisés.
- Quant aux locaux classés E3*, ils ne peuvent pas recevoir de chape fluide Anhydrite.
- Les temps de séchage (fonction de l'épaisseur de la chape et du type de sol) sont indiqués dans les règles professionnelles et les DTA correspondants.
- Avant la pose du revêtement de sol, une mesure d'humidité résiduelle doit être réalisée.
- Seuls les produits de liaisonnement (primaires, colles...) destinés spécifiquement aux chapes anhydrite seront utilisés.



**Classement UPEC des locaux :*

E1 : présence d'eau occasionnelle ; entretien courant à sec et nettoyage humide.

E2 : présence d'eau fréquente mais non systématique ; entretien courant humide, nettoyage par lavage.

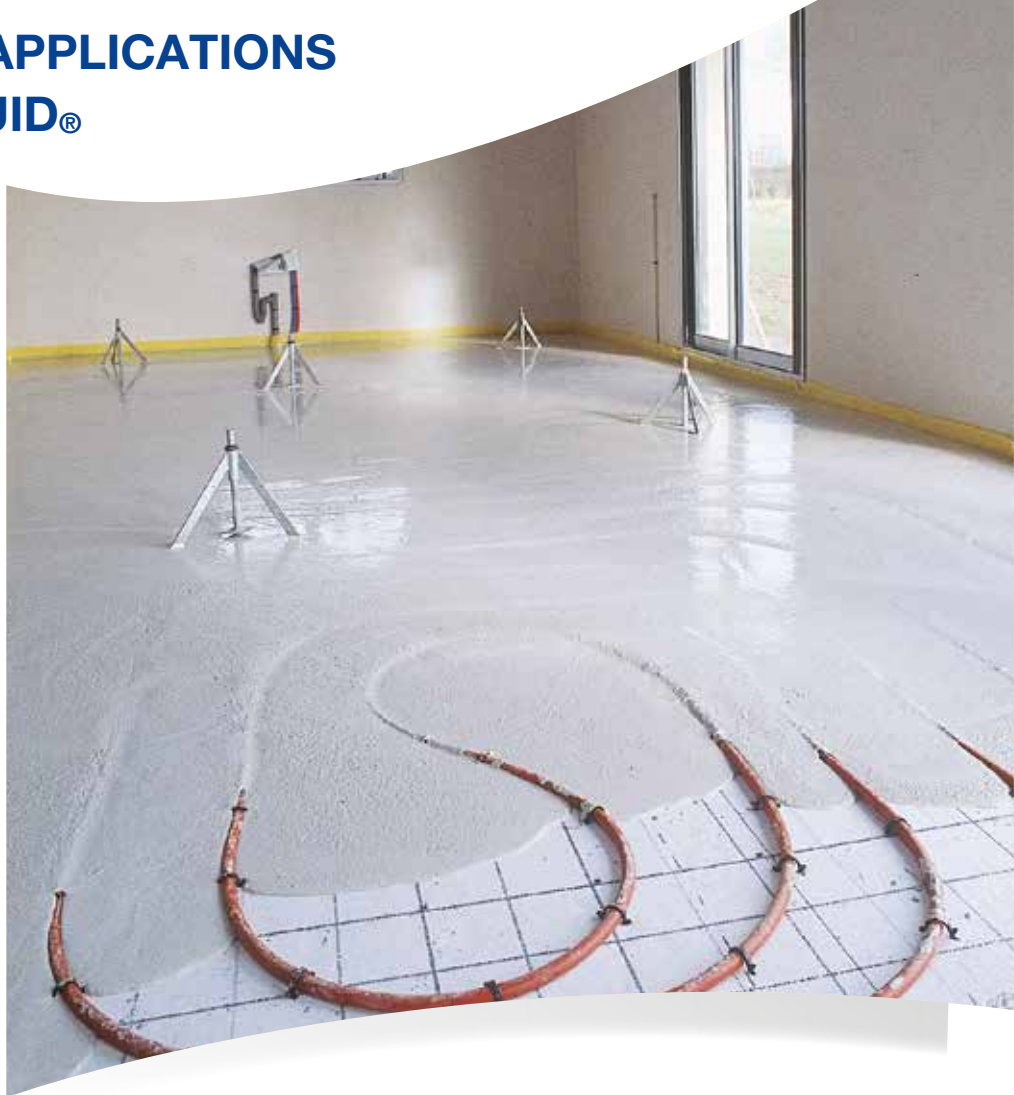
E3 : présence d'eau souvent prolongée ; entretien courant par lavage.



LES 3 PRINCIPALES APPLICATIONS D'ADVanci CHAPFLUID® ANHYDRITE SONT :

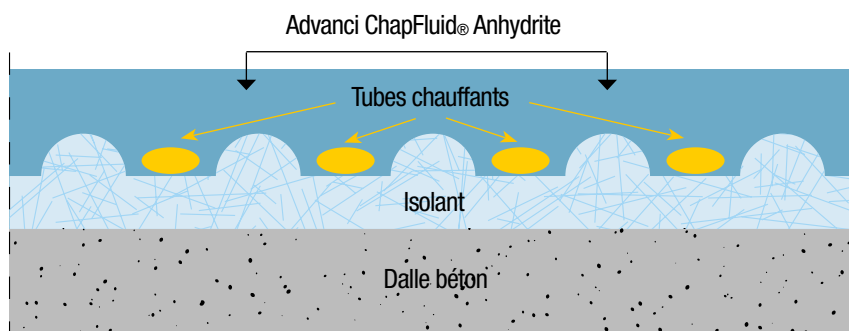
1 Les planchers chauffants

- Les ouvrages concernés sont (en neuf et rénovation) :
 - les maisons individuelles,
 - les logements collectifs,
 - les locaux hospitaliers et scolaires,
 - les bâtiments tertiaires.
- Pour les épaisseurs minimums se référer aux : DTU 65.14 (planchers chauffants à eau chaude et chauffants - rafraîchissants).
- Selon le type de plancher chauffant sélectionné, se référer aux préconisations techniques du fournisseur (PRE, chauffant - rafraîchissant, ...)



Avantages

- Rapidité exceptionnelle de mise en œuvre.
- Epaisseur de chape réduite.
- Parfait enrobage des tuyaux.
- Faible inertie et bonne conductivité thermique.
- Fractionnement jusqu'à 300 m² en fonction du produit sélectionné.
- Pas de treillis soudé.
- Circulation piétonne possible 24 heures après le coulage.
- La procédure de mise en chauffe décrite dans les règles professionnelles peut débuter 7 jours après le coulage.



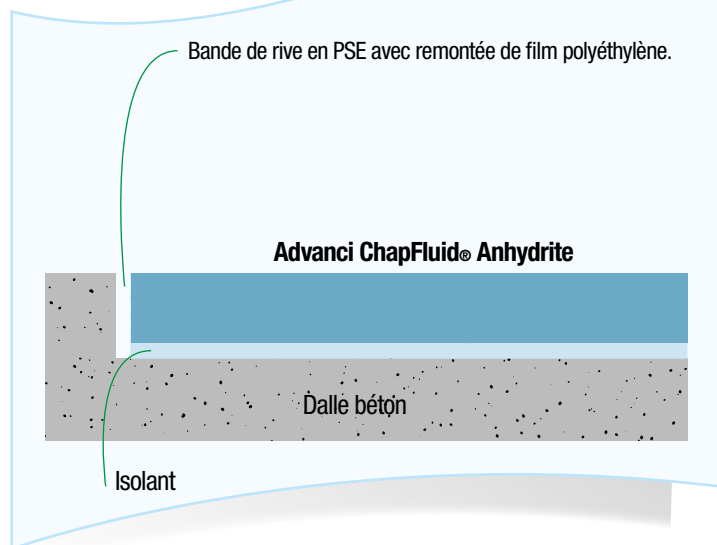
2 Les chapes flottantes sur isolant thermique et/ou acoustique

Domaine d'applications

- Le système consiste à mettre en œuvre **Advanci ChapFluid® Anhydrite** sur un plancher en béton brut revêtu d'une isolation thermique et/ou acoustique.
- Cette solution répond aux exigences des réglementations en vigueur.
- L'épaisseur minimale est en fonction de la classe de compressibilité de l'isolant utilisé (se référer aux règles professionnelles ou aux DTA correspondants).
- Les ouvrages concernés sont (en neuf et rénovation) : les logements collectifs, les résidences et les hôtels, les maisons individuelles.

Avantages

- Rapidité exceptionnelle de mise en œuvre.
- Réduction importante du bruit d'impact.
- Epaisseur de chape réduite.
- Excellente planéité.
- Pas de treillis soudé.
- Fractionnement jusqu'à 1000 m² en fonction du produit sélectionné.



3 Les grandes superficies

Domaine d'applications

- Locaux dont la surface est supérieure à 300 m² et classés au maximum P3* au sens de la classification UPEC (P4** possible en fonction du produit).
- *P3 : locaux tels que bureaux équipés de sièges à roulettes, certains couloirs (d'hôpitaux notamment) où circulent couramment des chariots déplacés à la main, ainsi que les locaux soumis à des efforts d'intensité comparable. **P4: locaux soumis à toutes sortes de charges, fixes ou mobiles*
- Les ouvrages concernés sont (en neuf et rénovation) : Bureaux, bâtiments tertiaires, Etablissements scolaires et hospitaliers, Salles de sport.

Avantages

- Rapidité exceptionnelle de mise en œuvre.
- 1 000 m² sans joint de fonctionnement (il convient néanmoins de ne pas dépasser des longueurs de 45 m. Se référer aux règles professionnelles correspondantes).
- Epaisseur de chape réduite.
- Excellente planéité.
- Faible empreinte carbone.

Cemex France est engagé en faveur du développement durable grâce à sa politique d'entreprise fondée sur la norme ISO 26000 relative à la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).



Contrôle Qualité

- La fabrication d'**Advanci ChapFluid® Anhydrite** est effectuée à partir de centrales qualifiées
- Les opérations de contrôle des produits **Advanci ChapFluid® Anhydrite** portent sur :
 - l'étalement,
 - les résistances en compression et en flexion,
 - le retrait.
- Des procédures de contrôle, de la réception des matières premières à la fabrication en centrale, apportent une garantie de qualité.

Réseau experensol®

Les entreprises membres du réseau experensol® sont qualifiées et reconnues par Cemex pour leur aptitude à mettre



en place, selon les règles de l'art, les chapes fluides commercialisées par Cemex.

Votre sécurité est notre priorité

Le mortier fluide est un matériau naturel en cours d'évolution. Certains de ses constituants (liants et adjuvants) peuvent provoquer, lors de sa mise en œuvre, des brûlures, des allergies ou des rougeurs en cas de contact prolongé avec la peau et les yeux. Il est donc recommandé de se protéger, lors de la manipulation des mortiers, en portant des protections adaptées (bottes, vêtements imperméables, gants, lunettes...) Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter notre fiche InfoPratic :

"Maniez le béton en toute sécurité"

Cette fiche est consultable dans nos unités de production et sur **www.cemex.fr**



Pour plus d'informations,
rendez-vous sur cemex.fr
ou en scannant le QR code ci-dessus.



Cemex France Services - 13 rue du Capricorne - Parc ICADE - 94150 Rungis
Tél.: 01 49 79 44 44
www.cemex.fr

CEMEX
Construire un avenir meilleur

Suivez-nous sur

